

MESSAGE URGENT

ACTIVATION DU PLAN VAGUES DE CHALEUR

NIVEAU "**ALERTE CANICULE**"

	Niveau de vigilance PIC DE CHALEUR ÉPISODE PERSISTANT DE CHALEUR
X	CANICULE CANICULE EXTRÊME

ORLÉANS, le lundi 6 juillet 2026

Météo France place le département du Loiret en vigilance **ORANGE CANICULE** à partir de **mardi 7 juillet 2026 à 12h00**. En conséquence, la préfecture du Loiret déclenche une **alerte et active les dispositions spécifiques ORSEC relatives à la gestion sanitaire des vagues de chaleur au niveau « Alerte Canicule » à compter du mardi 7 juillet 2026 à 12h00 et jusqu'à nouvel ordre.**

Le phénomène annoncé concerne : épisode caniculaire dont la durée, l'extension géographique et l'intensité nécessite une vigilance particulière.

Situation actuelle :

Depuis ce lundi 6 juillet 2026, 12h, le département du Loiret est placé en vigilance jaune vague de chaleur avec des températures maximales de 34°C.

Evolution de la situation :

Les températures pour la nuit du lundi 6 juillet au mardi 7 juillet oscillent entre 15 et 18°C.

Les prévisions de températures pour les jours suivants :

- mardi 7 juillet : températures maximales 36 à 38°C
- nuit de mardi à mercredi : 15 à 18°C
- mercredi 8 juillet : températures maximales 35 à 36°C
- nuit de mercredi 8 juillet à jeudi 9 juillet : 18 à 19°C
- Jeudi 9 juillet : températures maximales : 34 à 36°C
- les températures minimales pour les nuits suivantes devraient osciller autour de 20°C

Dans un contexte où les organismes n'ont eu que peu de répit entre la canicule de la semaine passée et cette nouvelle vague de chaleur, les mairies sont invitées à déclencher, de nouveau, les dispositifs « canicule » au profit des personnes vulnérables et de la population générale, et notamment :

- mobilisation des « registres canicules » et prise de contact régulier avec les personnes vulnérables ;
- mise à disposition de « lieux rafraîchis » au profit des personnes vulnérables et de la population générale le cas échéant ;
- diffusion des messages de prévention sur la gestion sanitaire des vagues de chaleur mais aussi sur les noyades et le risque de feux de végétation.

À ce titre, **un formulaire est à compléter pour spécifier les mesures déployées à l'échelon communal** via le lien suivant :

<https://grist.numerique.gouv.fr/o/bpdc/forms/mS9SGN2pWXND1HF66ALoAA/4>

En cas d'évolution de ces dernières, merci de le mettre à jour via ce même lien.

Plus généralement, les destinataires du présent message sont chargés de mettre en œuvre les actions relevant de leur champ de compétences. Une diffusion large au sein de vos services de ce message est également conseillée.

En outre, vous pouvez rappeler aux organisateurs d'évènements (sportifs, culturels, festifs, etc.) qu'ils sont responsables des mesures prises pour assurer la sécurité des personnes qui y participent. S'ils jugent que les conditions de sécurité ne sont pas suffisantes au regard des fortes chaleurs, il relève de leur responsabilité d'annuler leur évènement.

Enfin, suivez la situation météorologique et son évolution en appelant le numéro gratuit de Météo-France (05 67 22 95 00) et en consultant un site internet météorologique de votre choix.

Pour le Préfet,
Le Chef du Bureau de la Protection
et de la Défense Civiles

ORIGINAL SIGNE

Arnaud BOULAY

DESTINATAIRES		
Mairies du département	Service Départemental d'Incendie et de Secours	Groupement de Gendarmerie
Direction Interdépartementale de la Police Nationale	Service d'Aide Médicale d'Urgence	Direction Départementale des Territoires
Agence Régionale de Santé et (Délégation Départementale)	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale	Direction Départementale de la Protection des Populations
Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités	Délégation Militaire Départementale	Conseil Départemental
Conseil régional	Communautés d'agglomération	Communautés de communes
Réseau de Transport d'Électricité	ENEDIS	Société Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole de la Région de Pithiviers
Opérateurs de Communications Électroniques	Office National des Forêts (Direction territoriale)	Office Français de la Biodiversité (Service départemental)
Chambre de commerce et d'industrie	Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Chambre d'Agriculture
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Unité Départementale)	Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	Direction Régionale des Affaires Culturelles	Direction Régionale des Finances Publiques
Rectorat	Université d'Orléans	COFIROUTE
Autoroutes Paris – Rhin – Rhône	KEOLIS Orléans	KEOLIS Montargis
Centre Nucléaire de Production d'Électricité Dampierre-en-Burly	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires	Météo France
Lig'Air	Bureau de Recherches Géologiques et Minières	Commissariat général au développement durable (MTE)
Centre Pénitentiaire Orléans-Saran	Direction Régionale des Douanes	Tribunal administratif
Centres hospitaliers d'Orléans, Montargis, Pithiviers, Gien	Associations Agréées de Sécurité Civile	Association des maires du Loiret
Sous-préfectures de Montargis et Pithiviers	Service de Presse et de Communication (Préfecture)	Standard (Préfecture)

COPIE : COZ Ouest